

y compris l'ATI. De même, le Canada s'efforce d'améliorer les conditions d'accès au secteur des services en essayant d'obtenir des engagements formels à l'égard des quatre principaux modes du commerce des services, soit l'offre de services, la consommation à l'étranger, la présence commerciale et la mobilité des personnes. Les négociations sur l'adhésion offrent une occasion unique de résoudre les problèmes d'accès aux marchés auxquels le Canada doit faire face dans les marchés des pays demandeurs.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Dans le cadre de son engagement envers l'OMC, le Canada estime qu'il faut veiller à ce que les pays en développement et les économies en transition soient pleinement intégrés dans le système commercial mondial. À cette fin, le Canada agit par l'intermédiaire de l'OMC et d'autres organismes tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre du commerce international, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Secrétariat pour les pays du Commonwealth, ainsi que dans le cadre de ses relations bilatérales, pour fournir une aide commerciale technique dans le but de soutenir l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC et de faciliter leur intégration. Le Canada se concentre sur le développement des capacités des organismes publics et privés afin de susciter une compréhension plus poussée des règles multilatérales et des moyens de les appliquer et d'en tirer parti. Les exportateurs canadiens ne pourront que bénéficier d'un accès plus transparent et plus prévisible aux marchés des pays qui s'acquitteront pleinement des obligations et engagements contractés en vertu de leur adhésion à l'OMC.